

Procédures pour report d'examens

Trop malade pour faire votre examen?

Si vous pensez être trop malade pour faire votre examen, vous devriez consulter un médecin **AVANT** le jour de l'épreuve. Vous pouvez voir un médecin à la clinique du Service de santé de l'Université d'Ottawa. Quand vous le pourrez, prière de prendre un rendez-vous. Il y a toujours un médecin disponible pour voir les patientes et patients sans rendez-vous. Nous ferons de notre mieux pour que les étudiants qui ont un examen le jour de leur visite à la clinique soient vus dans les plus brefs délais.

Nos médecins se feront un plaisir de vous parler, de vous examiner et d'offrir des conseils pour vous aider avec votre problème médical. Si vous rencontrez les critères établis par l'Université d'Ottawa pour le report d'examen pour des raisons médicales, nous vous émettrons un certificat que vous pourrez remettre à la direction de votre faculté. Veuillez noter que nous sommes disposés à évaluer et à traiter **TOUS** les problèmes médicaux, qu'ils soient graves ou mineurs. Toutefois, les certificats de report d'examen seront accordés seulement aux étudiantes et étudiants qui ont une maladie **GRAVE**. Par exemple, si vous souffrez d'une fièvre très forte ou si on doit vous hospitaliser le jour de l'examen, vous pouvez bénéficier d'un report d'examen. Par contre, **si vous avez un rhume, une diarrhée, des maux de tête, des crampes menstruelles ou si vous souffrez d'insomnie ou d'une surdose de caféine, vous ne pourrez PAS obtenir de certificat**. Toutefois, vous pourrez recevoir des conseils médicaux qui aideront à réduire les symptômes associés avec ces troubles. Nous ne pouvons **PAS** vous émettre un certificat si quelques jours avant le tenue d'un examen vous ne vous sentez pas bien et que vous n'avez pas suffisamment de temps pour étudier. Si vous ne vous sentez pas bien et que vous souhaitez savoir si votre état rencontre les critères pour un report d'examen, veuillez consulter un médecin. Vous pouvez vous attendre à recevoir des soins, mais vous ne devriez **PAS** espérer recevoir automatiquement un certificat.

Bien entendu, nous invitons la population étudiante à consulter leur propre médecin dans leur communauté. Veuillez noter qu'un médecin affilié au Service de santé révisé tous les certificats de report d'examen émis par des médecins qui ne font pas partie du Service de santé de l'Université d'Ottawa. Les mêmes critères stricts sont en vigueur. Il est possible qu'un médecin hors-campus vous émette un certificat, mais celui-ci peut être refusé après révision par notre médecin.

Un médecin du Service ou hors-campus doit vous voir **AVANT** la tenue de l'examen afin de confirmer que vous êtes trop malade pour écrire ce dernier. Nous sommes en mesure de certifier l'état d'une personne selon ce que nous constatons au moment de l'examen et **NON** selon la description que vous fournissez un jour avant l'examen.

Demande de note différée – formulaire disponible au DMS 3101
Se tromper en lisant l'horaire d'examens ne justifie pas une absence à l'examen